



## Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession

This form is available in English.

### Avant de commencer...

Utilisez ce formulaire ou composez le 1 800 731-4000 pour faire une demande de cession de la propriété et de l'enregistrement d'une arme à feu à autorisation restreinte ou prohibée d'une entreprise ou d'un particulier à une autre entreprise ou à un autre particulier par voie d'achat, d'échange ou de don. La classe de l'arme à feu apparaît sur le certificat d'enregistrement.

Une personne peut céder une arme à feu sans restriction si un numéro de référence de la cession a été attribué pour la cession proposée et que la cession est réalisée pendant la période de validité du numéro de référence de la cession. Pour demander un numéro de référence de la cession veuillez utiliser les services en ligne du Programme canadien des armes à feu.

Pour faire une demande de cession d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibée par voie téléphonique, composez le 1 800 731-4000. Ayez à portée de la main les renseignements suivants :

- votre numéro de permis d'armes à feu;
- le numéro de certificat d'enregistrement et le numéro d'enregistrement de l'arme à feu;
- les nom et adresse du nouveau propriétaire;
- le numéro de permis de possession et d'acquisition d'armes à feu (PPA) du nouveau propriétaire.

Les entreprises peuvent également présenter une demande de cession d'arme à feu en ligne à l'adresse <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/armes-a-feu>.

Le demandeur / le cessionnaire est l'acheteur de l'arme à feu et doit remplir les parties A à F de la présente demande.

Demandeur et propriétaire actuel de l'arme à feu. En règle générale, vous devez tous les deux être titulaires d'un permis d'armes à feu valide ou encore d'un permis d'armes à feu pour entreprise valide. Le permis du demandeur doit être assorti des privilèges d'acquisition pour la classe d'armes à feu faisant l'objet de la cession (voir la partie A).

Le propriétaire actuel doit remplir les parties G à J (Avis de cession d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées à un nouveau propriétaire).

Le fait de présenter ce formulaire ne veut pas dire que la cession a été complétée. Un nouveau certificat d'enregistrement sera délivré et posté au demandeur lorsque la cession aura été approuvée et que l'arme à feu sera enregistrée au nom du nouveau propriétaire.

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, fournissez tous les renseignements exigés sur une autre feuille, inscrivez votre nom et numéro de permis d'armes à feu au haut de la feuille et joignez-la à votre demande.

**Les renseignements suivants donnent des explications concernant certaines parties du formulaire et vous aideront à répondre à certaines questions. Vous devriez lire les instructions au fur et à mesure que vous remplissez le formulaire. Si vous doutez toujours d'une question, ou si vous avez besoin d'un autre formulaire de demande, composez le 1 800 731-4000. Des renseignements supplémentaires sont mis à votre disposition sur [notre site Web](#).**

Postez votre formulaire dûment rempli et toutes ses pièces jointes à l'adresse suivante :

Gendarmerie royale du Canada  
C.P. 1200  
Miramichi NB E1N 5Z3

### A - Renseignements sur le demandeur (acheteur)

Le demandeur est le particulier ou l'entreprise qui reçoit les armes à feu. Si le demandeur est un particulier, il doit être titulaire d'un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu valides. Si le demandeur est une entreprise, celle-ci doit être titulaire d'un permis d'armes à feu pour entreprise valide. Les particuliers et les entreprises doivent détenir les privilèges d'acquisition que nécessite la classe d'armes à feu qui fait l'objet de la cession. Par exemple, si le particulier est titulaire d'un permis de visant les armes à feu sans restriction, il ne peut prendre possession d'une arme à feu à autorisation restreinte. Il doit faire une demande de permis de possession et d'acquisition (PPA) au moyen du formulaire « Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la Loi sur les armes à feu (pour particuliers de 18 ans et plus) » (GRC RCMP 5592).

#### Case 1 a)

Inscrivez le numéro de permis d'armes à feu du demandeur.

#### Cases 1 b) à d)

Inscrivez le nom du demandeur au complet, en lettres moulées, dans les cases 1 b) à d). Si le demandeur est une entreprise, inscrivez le nom au complet de la personne autorisée à agir au nom de cette entreprise dans les cases 1 b) à d).

#### Case 1 e)

Si vous êtes le représentant d'une entreprise, inscrivez en lettres moulées la dénomination sociale de l'entreprise dans la case 1 e). Si vous êtes un particulier, n'inscrivez rien dans la case 1 e). Si vous avez besoin d'espace supplémentaire,

# Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession

## B - Renseignements sur le propriétaire actuel (vendeur)

Le propriétaire actuel est le particulier ou l'entreprise qui vous cède les armes à feu.

### Case 2 a)

Inscrivez le numéro de permis d'armes à feu du propriétaire actuel des armes à feu dans la case 2 a).

### Cases 2 b) à e)

Si le propriétaire actuel est un particulier, inscrivez en lettres moulées le nom complet du particulier dans les cases 2 b) à d). Si le propriétaire actuel est une entreprise, inscrivez en lettres moulées la dénomination sociale de l'entreprise dans la case 2 e).

## C - Renseignements sur l'entreposage pour les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées seulement (pour particuliers seulement)

### Cases 3 a) à f)

Si vous êtes un particulier qui demande l'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées acquises par cession, vous devez indiquer l'endroit où vos armes à feu seront entreposées. Si les armes à feu seront entreposées à votre domicile, cochez la case et n'inscrivez rien dans les cases 3 a) à f). Si vos armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées seront entreposées ailleurs qu'à votre domicile, tel qu'il est inscrit au Registre canadien des armes à feu, vous devez obtenir l'autorisation du contrôleur des armes à feu de votre province ou territoire. Veuillez indiquer, sur une autre feuille que vous joindrez à votre demande, tous ces endroits ainsi que les armes à feu qui seront entreposées à chaque endroit.

Si le demandeur est une entreprise, n'inscrivez rien dans les cases 3 a) à f).

## D - Déclaration du demandeur

Le nouveau propriétaire doit signer et dater la déclaration du demandeur.

## E - Renseignements sur les armes à feu

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, vous pouvez photocopier la page du formulaire avant de la remplir ou inscrire tous les renseignements exigés sur une autre feuille que vous joindrez au formulaire.

### Case a)

Les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées doivent être enregistrées au nom du propriétaire actuel avant qu'elles ne puissent vous être cédées.

### Case b)

Le numéro d'enregistrement d'arme à feu (NEAF) est un numéro d'identification unique attribué à une arme à feu par le directeur de l'enregistrement des armes à feu. Le NEAF est inscrit sur le certificat d'enregistrement et, dans certains cas, il peut être estampé ou gravé sur l'arme à feu, ou apposé sur l'arme à feu au moyen d'une étiquette.

### Case c)

Le vérificateur peut utiliser la case c) afin d'inscrire le numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF). Pour plus d'informations, référez-vous à la section F - Vérification des armes à feu.

### Case d)

**Fin à laquelle l'arme à feu est acquise (pour particuliers seulement).** Si, à titre de particulier, vous faites une demande d'enregistrement d'une arme à feu à autorisation restreinte ou d'une arme de poing prohibée, vous êtes tenu d'indiquer à quelle fin l'arme à feu sera utilisée.

**Tir à la cible ou compétition de tir** - Si la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu est le tir à la cible ou la compétition de tir, et que vous êtes membre d'un club de tir, inscrivez en lettres moulées, dans l'espace prévu, le nom de ce club.

Un club de tir est un organisme sans but lucratif dont les activités comprennent le tir à la cible ou les compétitions de tir à l'aide d'armes à feu à autorisation restreinte ou d'armes de poing prohibées à un champ de tir agréé. Un champ de tir est un lieu conçu ou aménagé pour le tir sécuritaire, sur une base régulière et structurée, d'armes à feu pour le tir à la cible ou pour les compétitions de tir.

**Collection d'armes à feu** - Pour que l'arme à feu soit considérée comme faisant partie d'une collection d'armes à feu, le nouveau propriétaire doit déjà être reconnu collectionneur d'armes à feu par le contrôleur des armes à feu de sa province ou de son territoire, et l'arme à feu doit faire partie d'une collection véritable. Vous devez connaître les caractéristiques historiques, techniques ou scientifiques qui distinguent les armes à feu de la collection. S'il s'agit de votre première pièce de collection, composez le 1 800 731-4000 pour connaître la marche à suivre pour être reconnu en tant que collectionneur d'armes à feu.

**Activité professionnelle légale / Protection de la vie** - Ces fins se rapportent à des circonstances très particulières et, si vous avez besoin d'une arme à feu à l'une ou l'autre de ces fins, composez le 1 800 731-4000 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## F - Vérification des armes à feu

### Cases 4 a) à f)

Toutes les armes à feu doivent faire l'objet d'une vérification au moment de la cession, à moins qu'elles aient déjà été vérifiées. Si les armes à feu ont déjà fait l'objet d'une vérification, n'inscrivez rien dans les cases 4 a) à f). Si vous n'êtes pas certain que les armes à feu ont été vérifiées ou si vous voulez trouver un vérificateur dans votre région, veuillez composer le 1 800 731-4000.

# Fiche de renseignements : Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession

Le vérificateur peut utiliser la case après la case c) dans la partie E - Renseignements sur les armes à feu afin d'inscrire le numéro du Tableau de référence des armes à feu (TRAF). Lorsqu'il inscrit le numéro du TRAF, le vérificateur doit s'assurer d'inscrire l'identificateur Canon, calibre, coup (CCC) exactement comme celui-ci est indiqué dans le TRAF (c'est-à-dire fichiers « parents » et « enfants »).

Si la description de l'arme à feu diffère de l'information inscrite sur le certificat d'enregistrement, le vérificateur doit fournir une description corrigée en utilisant le formulaire « Vérification d'arme à feu » (GRC RCMP 5547) que vous devez joindre au présent formulaire.

## Avis de cession d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées à un nouveau propriétaire

### G - Renseignements sur le propriétaire actuel

Les parties G, H, I et J doivent être remplies par le propriétaire actuel de l'arme à feu.

Le propriétaire actuel est le particulier ou l'entreprise qui possède actuellement l'arme à feu et qui la cède à un autre particulier ou à une autre entreprise.

Si l'arme à feu est actuellement enregistrée au nom de plus d'un propriétaire, inscrivez le nom d'un seul propriétaire sur le formulaire et dressez, sur une feuille distincte, la liste des autres propriétaires en y incluant, pour chaque propriétaire, les mêmes renseignements que ceux demandés sur le formulaire. Tous les propriétaires sont tenus de fournir leur signature à côté de leur nom pour indiquer qu'ils consentent à la cession.

### Cases 5 b) à d)

Si vous fournissez un avis de cession pour le compte d'une entreprise, inscrivez le nom de la personne autorisée à agir au nom de cette entreprise. Si vous êtes un particulier et que vous fournissez un avis de cession, inscrivez votre nom.

### Case 5 e)

Si vous êtes le représentant d'une entreprise, inscrivez la dénomination sociale de l'entreprise dans la case 5 e). Si vous êtes un particulier, n'inscrivez rien dans la case 5 e).

### H - Renseignements sur le cessionnaire de l'arme à feu

Le cessionnaire de l'arme à feu est le particulier ou l'entreprise qui reçoit les armes à feu. Si le cessionnaire est un particulier, il doit être titulaire d'un permis de possession et d'acquisition d'armes à feu. Si le cessionnaire est une entreprise, celle-ci doit être titulaire d'un permis d'armes à feu pour entreprise valide. Les particuliers et les entreprises doivent détenir les privilèges d'acquisition que nécessite la classe d'armes à feu qui fait l'objet de la cession. Par exemple, si le particulier est titulaire d'un permis visant des armes à feu sans restriction, il ne peut prendre possession d'une arme à feu à autorisation restreinte. Il doit présenter une demande de permis de possession et d'acquisition (PPA) visant des armes à feu à autorisation restreinte au moyen du formulaire « Demande de permis de possession et d'acquisition en vertu de la *Loi sur les armes à feu* (pour particuliers de 18 ans et plus) » (GRC RCMP 5592).

### I - Renseignements sur les armes à feu

#### Case 7

Dans l'espace prévu à cette fin, le propriétaire actuel doit indiquer le nombre d'armes à feu qui sont à céder au demandeur/cessionnaire.

### J - Déclaration du propriétaire actuel

Le propriétaire actuel doit signer et dater la déclaration du propriétaire actuel.

### Liste de contrôle

#### Avant de poster votre demande, le nouveau propriétaire a-t-il...

- répondu à toutes les questions pertinentes?
- signé et daté la déclaration du demandeur?

#### Le propriétaire actuel a-t-il...

- répondu à toutes les questions pertinentes?
- signé et daté la déclaration du propriétaire actuel?



Réservé à des fins administratives

## Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession

**Attention :**  
Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Utilisez une coche pour indiquer votre réponse (s'il y a lieu). Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

A - Renseignements sur le demandeur (acheteur)	
1. a) Numéro de permis d'armes à feu ou numéro de permis d'armes à feu pour entreprise	1. b) Nom de famille du particulier ou du représentant de l'entreprise
1. c) Prénom	1. d) Second prénom
1. e) Dénomination sociale de l'entreprise (s'il y a lieu)	

B - Renseignements sur le propriétaire actuel (vendeur)	
2. a) Numéro de permis d'armes à feu ou numéro de permis d'armes à feu pour entreprise	2. b) Nom de famille du particulier
2. c) Prénom	2. d) Second prénom
2. e) Dénomination sociale de l'entreprise (s'il y a lieu)	

### C - Renseignements sur l'entreposage pour les armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées seulement (pour particuliers seulement)

**Lieu d'entreposage (pour particuliers seulement).** Vous devez indiquer l'endroit où vos armes à feu à autorisation restreinte ou prohibées seront entreposées. Si les armes à feu seront entreposées à plus d'un endroit, précisez, sur une autre feuille que vous joindrez à votre demande, quelles armes à feu seront entreposées à chaque endroit.

Si elles sont entreposées à votre domicile, cochez cette case et n'inscrivez rien aux cases 3 a) à f).

3. a) Rue / Emplacement de la propriété		3. b) App. / Unité	
3. c) Ville	3. d) Province/Territoire	3. e) Pays	3. f) Code postal

Cochez cette case si vous avez joint une ou des feuilles supplémentaires.

### D - Déclaration du demandeur

**Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la Loi sur les armes à feu quiconque, afin d'obtenir un certificat d'enregistrement, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fautive ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.**

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du demandeur ou du représentant de l'entreprise                      Date (aaaa-mm-jj)

**Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la Loi sur les armes à feu. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la Loi sur les armes à feu.**

# Demande d'enregistrement d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées acquises par cession

Protégé A  
une fois rempli

## E - Renseignements sur les armes à feu

Si vous avez besoin d'espace supplémentaire, photocopiez cette feuille avant de la remplir (consultez à la fiche de renseignements pour connaître d'autres façons de fournir ces renseignements).

Réservé à des fins  
administratives

### Armes à feu 1 (Numéro du TRAF doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)

a) Numéro de certificat d'enregistrement	b) Numéro d'enregistrement d'arme à feu	c) Numéro du TRAF
--	---	-------------------

d) **Pour particuliers seulement** - Indiquez la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu (cochez une seule case).

- (i) Tir à la cible ou compétition de tir     (ii) Collection d'armes à feu     (iii) Activité professionnelle légale     (iv) Protection de la vie

Nom du club de tir (s'il y a lieu) :

**Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.**

### Armes à feu 2 (Numéro du TRAF doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)

a) Numéro de certificat d'enregistrement	b) Numéro d'enregistrement d'arme à feu	c) Numéro du TRAF
--	---	-------------------

d) **Pour particuliers seulement** - Indiquez la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu (cochez une seule case).

- (i) Tir à la cible ou compétition de tir     (ii) Collection d'armes à feu     (iii) Activité professionnelle légale     (iv) Protection de la vie

Nom du club de tir (s'il y a lieu) :

**Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.**

### Armes à feu 3 (Numéro du TRAF doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)

a) Numéro de certificat d'enregistrement	b) Numéro d'enregistrement d'arme à feu	c) Numéro du TRAF
--	---	-------------------

d) **Pour particuliers seulement** - Indiquez la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu (cochez une seule case).

- (i) Tir à la cible ou compétition de tir     (ii) Collection d'armes à feu     (iii) Activité professionnelle légale     (iv) Protection de la vie

Nom du club de tir (s'il y a lieu) :

**Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.**

### Armes à feu 4 (Numéro du TRAF doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)

a) Numéro de certificat d'enregistrement	b) Numéro d'enregistrement d'arme à feu	c) Numéro du TRAF
--	---	-------------------

d) **Pour particuliers seulement** - Indiquez la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu (cochez une seule case).

- (i) Tir à la cible ou compétition de tir     (ii) Collection d'armes à feu     (iii) Activité professionnelle légale     (iv) Protection de la vie

Nom du club de tir (s'il y a lieu) :

**Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.**

### Armes à feu 5 (Numéro du TRAF doit être rempli par un vérificateur d'armes à feu)

a) Numéro de certificat d'enregistrement	b) Numéro d'enregistrement d'arme à feu	c) Numéro du TRAF
--	---	-------------------

d) **Pour particuliers seulement** - Indiquez la fin visée par l'acquisition de l'arme à feu (cochez une seule case).

- (i) Tir à la cible ou compétition de tir     (ii) Collection d'armes à feu     (iii) Activité professionnelle légale     (iv) Protection de la vie

Nom du club de tir (s'il y a lieu) :

**Avant de cocher la case (iii) ou (iv), veuillez composer le 1 800 731-4000.**

Cochez cette case si vous avez joint une ou des feuilles supplémentaires.

## F - Vérification des armes à feu

Toutes les armes à feu doivent être vérifiées par un vérificateur autorisé, à moins qu'elles aient déjà été vérifiées (consultez la fiche de renseignements).

4. a) Nom de famille	4. b) Prénom	4. c) Second prénom
4. d) Numéro du vérificateur	4. e) Signature du vérificateur	4. f) Date (aaaa-mm-jj)



## Avis de cession d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées à un nouveau propriétaire

Réservé à des fins administratives

Attention : Lisez la fiche de renseignements pour obtenir des explications. Écrivez en lettres moulées à l'encre bleue ou noire.

Cette page doit être remplie par le propriétaire actuel.

### G - Renseignements sur le propriétaire actuel

5. a) Numéro de permis d'armes à feu ou numéro de permis d'armes à feu pour entreprise	5. b) Nom de famille du particulier ou du représentant de l'entreprise
5. c) Prénom	5. d) Second prénom
5. e) Dénomination sociale de l'entreprise (s'il y a lieu)	

### H - Renseignements sur le cessionnaire de l'arme à feu

6. a) Numéro de permis d'armes à feu ou numéro de permis d'armes à feu pour entreprise	6. b) Nom de famille du particulier ou du représentant de l'entreprise
6. c) Prénom	6. d) Second prénom
6. e) Dénomination sociale de l'entreprise (s'il y a lieu)	

### I - Renseignements sur les armes à feu

7. Indiquez le nombre d'armes à feu que vous cédez au cessionnaire.

### J - Déclaration du propriétaire actuel

**Commet une infraction aux termes de l'article 106 de la *Loi sur les armes à feu* quiconque, afin d'obtenir un certificat d'enregistrement pour toute personne, fait sciemment, oralement ou par écrit, une déclaration fausse ou trompeuse ou, en toute connaissance de cause, s'abstient de communiquer un renseignement utile à cet égard.**

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans toutes les pièces jointes sont, à ma connaissance, exacts et complets.

\_\_\_\_\_  
 Signature du propriétaire actuel
 \_\_\_\_\_  
 Date (aaaa-mm-jj)

Les renseignements recueillis dans le présent formulaire sont exigés en vertu de la *Loi sur les armes à feu*. Ils seront utilisés pour déterminer l'admissibilité et pour administrer et appliquer la législation relative aux armes à feu. Les droits des particuliers quant à l'information les concernant sont régis par la législation fédérale, provinciale ou territoriale applicable en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et, en outre, par les dispositions de la *Loi sur les armes à feu*.